

REUNION DU MARDI 12 MAI 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DOUZE MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES , Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline –
LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme –
CAILLE Vincent – BUSSON Christophe

Monsieur Christophe BUSSON a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 24 mars 2015 :

Le conseil du 24 mars 2015 ne soulève aucune remarque.

2 / Délibération statuts CABALOR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 09 avril 2015 reçu de CABALOR.
Il convient donc d'approuver la modification des statuts de CABALOR comme suit :

Délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes – Compétences optionnelles – Autres compétences – Services périscolaires.

Après débat, le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes de la compétence optionnelle, à l'article 6.2.5 « Autres compétences », **la compétence suivante :**

« 4. Services périscolaires

La Communauté de communes est compétente pour gérer le temps périscolaire des mercredis après-midi ».

Votes pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU de Merville-FRANCEVILLE :

Monsieur le Maire fait part au conseil que nous sommes consultés la Commune de Merville-Franceville concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable .

Votes pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

....suite de la réunion du 12 mai 2015.....

4/ Délibération du taux de promotion par rapport à l'effectif de la collectivité :

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'à la demande du Centre de Gestion et l'avis du Comité Technique Paritaire, il nous est demandé l'effectif des fonctionnaires de la collectivité. A ce sujet, il est nécessaire de fixer le taux de détermination du ratio promu – promouvables, dans la filière administrative et technique.

Une délibération doit être prise pour fixer le taux :

- Filière technique ratios 100 %
- Filière administrative ratios 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 0

5/ Délibération aménagement de l'avant-port de Ouistreham :

Une enquête publique concernant la ré-organisation et le ré-aménagement de l'avant-port de Ouistreham a lieu du 13 avril au 18 mai 2015 inclus.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande d'autorisation conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable au projet avec comme réserve :

- Impact paysager du bâtiment dans l'environnement
- Au changement qu'il pourrait y avoir sur les courants et les conséquences naturelles sur le Baie de Sallenelles

Vote pour : 7 Vote contre : 1 Abstention : 3

6/ Questions diverses :

- Intervention de Mr LEMARCHAND qui expose le devis de Loir Illuminations reçu dernièrement concernant les illuminations des fêtes de fin d'année. A ce sujet, des discussions sont en cours avec LOIR et CABALOR pour envisager un groupement de commandes.
- FREDON, nous avons rendez-vous le 13 mai pour la validation de la charte au niveau 1
- Monsieur le Maire informe le conseil que le logement de la Mairie est re-loué depuis le 1^{er} mai 2015
- Commémorations du 6 juin 2015, la cérémonie à la Perruque aura lieu le 7 juin 2015 à 11 heures 15.
- Déplacement du Monument au Hameau de la Perruque : un devis a été reçu, nous sommes dans l'attente d'un deuxième... à ce sujet une souscription est à prévoir et des renseignements seront pris pour une éventuelle déduction fiscale pour les dons reçus.
- Madame DAGORN demande une concertation des horaires au niveau des cérémonies des Anciens Combattants.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 45 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

